



RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DU MARDI 22 JANVIER 2013
À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM

Modifications des territoires d'appartenance de certaines écoles

CC 2013-1912

1. Attendu l'orientation 1 du Plan stratégique de la *Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke* (CSRS) : «Mettre en place les conditions optimales pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite de nos élèves», et plus spécifiquement l'objectif 1.3: « Poursuivre le développement d'un environnement sain, sécurisant et stimulant pour tous» ;
2. Attendu que depuis quelques années, le *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a mis sur pied le Plan d'action «L'école j'y tiens», qui vise la baisse du nombre d'élèves par enseignant, entraînant ainsi une augmentation du nombre de classes nécessaires par école ;
3. Attendu l'augmentation de la population dans certains secteurs du territoire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, entraînant une augmentation du nombre d'élèves dans les écoles de ces secteurs et ainsi le dépassement de la capacité d'accueil de ces écoles;
4. Attendu que la variation du nombre d'élèves sur le territoire de la CSRS engendre un manque de places dans certaines écoles pour les prochaines années;
5. Attendu que suite aux consultations menées, lors de la dernière révision des territoires d'appartenance, les bassins flottants ont été éliminés afin de rendre plus équitable le processus de sélection des élèves déplacés;
6. Attendu la volonté du Conseil des commissaires de continuer de favoriser la diminution du nombre de transferts d'élèves à cinq jours du début des classes, et ce, conformément à la *Politique relative aux critères d'inscription et d'admission des élèves dans les écoles primaires et secondaires* (CSRS-POL-2011-20) ;
7. Attendu les rencontres et les multiples échanges d'informations avec les représentants politiques et administratifs de la ville de Sherbrooke concernant la construction domiciliaire actuelle et prévisionnelle ;

8. Attendu les multiples démarches entreprises auprès des députés de la région, de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Ville de Sherbrooke, ainsi que de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton concernant ce dossier et celui des constructions et de l'agrandissement ;
9. Attendu les agrandissements autorisés pour construction à l'été 2013 par le MELS pour répondre aux besoins d'augmentation prévisible d'élèves au cours des prochaines années dans les secteurs des écoles Beaulieu et du Boisjoli et les agrandissements déjà effectués durant l'été 2012 des écoles Notre-Dame-de-Liesse, de la Maisonnée et Brébeuf ;
10. Attendu que la CSRS n'a pas obtenu de réponse quant à l'agrandissement de l'école Desranleau;
11. Attendu la demande déposée au MELS en juin 2012 pour l'agrandissement de l'école du Jardin-des-Lacs ;
12. Attendu la demande déposée au MELS en juin 2012 pour la construction de deux nouvelles écoles dans le secteur du Triolet (St-Élie-Rock-Forest-Deauville);
13. Attendu la *Politique relative aux critères d'inscription et d'admission des élèves dans les écoles primaires et secondaires* (CSRS-POL-2011-20);
14. Attendu qu'avant de pouvoir modifier les critères d'inscription des élèves contenus dans cette Politique, le Comité de parents doit être consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;
15. Attendu que la *Procédure relative aux assemblées délibérantes des membres du Conseil des commissaires de la CSRS* (CSRS-CSC-1998-01) prévoit que toute modification à un bassin de fréquentation scolaire (territoire d'appartenance) doit être précédée d'un avis de présentation;
16. Attendu la volonté du *Conseil des commissaires* de tenir des présentations publiques qui vont au-delà de ses obligations légales de consultation ;
17. Attendu la présentation du projet de modifications aux directions des écoles concernées le 1^{er} novembre 2012 ;
18. Attendu la présentation du projet de modifications aux présidents (es) des conseils d'établissement des écoles concernées le 6 novembre 2012;
19. Attendu les séances publiques d'information des 7, 8, 12 et 15 novembre 2012;

20. Attendu l'avis de présentation afin de modifier les territoires d'appartenance déposé au Conseil du 20 novembre 2012;
21. Attendu le dépôt du projet de modification des territoires d'appartenance déposé sur le site Internet de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (www.csr.s.qc.ca);
22. Attendu les moyens mis en place afin de permettre aux parents de transmettre au *Comité ad hoc de révision des territoires d'appartenance* leurs propositions et commentaires ;
23. Attendu la consultation officielle du *Comité consultatif de gestion (CCG)* du 28 novembre ;
24. Attendu qu'à la demande du Comité des parents opposés au transfert des élèves de l'école Champlain, une rencontre spéciale s'est tenue le 28 novembre avec des membres du *Comité ad hoc de révision des territoires d'appartenance* ;
25. Attendu la présentation au *Comité de parents de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke* le 5 décembre et la consultation officielle du *Comité de parents* le 12 décembre ;
26. Attendu l'analyse par le *Comité ad hoc de révision des territoires d'appartenance* des mémoires et de l'ensemble des commentaires reçus suite aux présentations publiques et aux consultations officielles;
27. Attendu la prise en compte par le *Comité ad hoc de révision des territoires d'appartenance* et par le *Conseil des commissaires* des mémoires et de l'ensemble des commentaires reçus suite aux présentations publiques et aux consultations officielles;
28. Attendu les préoccupations exprimées par les personnes ou groupes de personnes notamment en ce qui a trait au maintien ou au développement des programmes éducatifs propres aux choix des écoles tels que Santé globale et l'Anglais intensif ;
29. Attendu les séances de travail du *Conseil des commissaires* du 30 octobre et du 4 décembre 2012 ainsi que du 8 et du 15 janvier 2013 ;
30. Attendu que seuls les élèves transportés par autobus sont déplacés et donc qu'aucun élève marcheur n'est déplacé ;
31. Attendu que le projet initial de modification des territoires d'appartenance a été revu à la suite des consultations officielles, des présentations publiques, des rencontres, des mémoires et commentaires reçus ;

32. Attendu que les exigences de consultation prévues à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* ont été respectées ;
33. Attendu la recommandation du *Comité ad hoc de révision des territoires d'appartenance* ;

Sur la proposition de Mme Isabelle Archambault, il est majoritairement résolu de:

DU JARDIN-DES-LACS

- A. modifier le territoire d'appartenance de l'école du Jardin-des-Lacs (carte #1)* en transférant une portion de son territoire (portion de la route 222, secteur rang 7 et Fer droit)* à l'école des Deux-Rives (cartes #3 et #4)*. Dans ce cas, l'estimation du nombre d'élèves déplacés est de 53 élèves*. Cette modification ne s'appliquera pas si le MELS autorise, par écrit, avant le 1^{er} mai 2013 l'agrandissement de l'école du Jardin-des-Lacs selon la demande formulée au *Plan quinquennal d'investissement* pour une construction permettant une entrée des élèves pour le début de l'année scolaire 2014-2015; advenant cette autorisation par le MELS, les cartes #1 et #2* seront appliquées. Dans cette éventualité, la CSRS autorisera que le service de garde soit aménagé temporairement dans les locaux de l'aréna, tel que proposé par la communauté;
- B. poursuivre les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec les différentes instances impliquées afin que l'agrandissement de l'école du Jardin-des-Lacs se concrétise dans les plus brefs délais;

CHAMPLAIN

- C. modifier le territoire d'appartenance de l'école Champlain en transférant une portion de son territoire (secteur Indiana)* à l'école du Boisjoli (cartes #5 et #6)*. Dans ce cas, l'estimation du nombre d'élèves déplacés est de 58 élèves*;
- D. autoriser que le dépassement de la capacité maximale d'accueil de 12 classes soit portée à 14 classes à l'école Champlain, suite à des visites et des informations quant à l'organisation scolaire de l'école;

DU BOISJOILI

- E. ajouter au territoire de l'école du Boisjoli trois portions inhabitées (secteur boulevard Bourque)* du territoire de l'école Notre-Dame-du-Rosaire (cartes # 6 et #9)*;

DESRANLEAU

- F. modifier le territoire d'appartenance de l'école Desranleau en transférant une portion de son territoire (secteur aréna Fleurimont, chemin Duplessis)* à l'école du Cœur-Immaculé (cartes #7 et #8)*. Dans ce cas, l'estimation du nombre d'élèves déplacés est de 132 élèves*;

MODALITÉS D'APPLICATION AU PRIMAIRE

- G. transférer à compter de l'année scolaire 2013-2014 tous les élèves du primaire des territoires modifiés dans leur nouvelle école d'appartenance ;

DU TRIOLET

- H. modifier le territoire d'appartenance de l'école du Triolet en transférant une portion de son territoire (école de la Maisonnée)* à l'école Mitchell-Montcalm (carte #10)*. Dans ce cas, l'estimation du nombre d'élèves en fin du primaire orientés vers la nouvelle école secondaire est de 73 élèves*;
- I. modifier le territoire de l'école du Triolet en transférant une portion de son territoire (du Jardin-des-Lacs portion de la route 222, secteur rang 7 et Fer droit)* vers l'école Mitchell-Montcalm (cartes # 11et #14)*. Dans ce cas, l'estimation du nombre d'élèves en fin du primaire orientés vers la nouvelle école secondaire est de 9 élèves*. Advenant que le MELS autorise, par écrit, avant le 1^{er} mai 2013 l'agrandissement de l'école du Jardin-des-Lacs tel que la demande formulée au *Plan quinquennal d'investissement* pour une construction permettant une entrée des élèves du primaire pour le début de l'année scolaire 2014-2015, cette modification sera annulée (carte #13)*;
- J. modifier le territoire d'appartenance de l'école du Triolet (carte #13)* en transférant les élèves transportés des territoires des écoles du St-Esprit et Notre-Dame-du-Rosaire à l'École internationale du Phare (cartes #12, #13 et #14)*; dans ce cas, l'estimation du nombre d'élèves en fin du primaire orientés vers la nouvelle école secondaire est de 28 élèves pour l'école du St-Esprit et de 29 élèves pour l'école Notre-Dame-du-Rosaire*;

MESURES TRANSITOIRES AU SECONDAIRE

- K. permettre, comme mesure transitoire aux élèves inscrits en 2012-2013 au secondaire et qui résident dans les secteurs concernés par les modifications, de choisir de poursuivre leur parcours à l'école secondaire où ils sont déjà inscrits, plutôt que dans leur nouvelle école d'appartenance;
- L. s'assurer, dans la mesure du possible, d'offrir aux élèves du secondaire résidant dans les territoires modifiés, un transport direct à leur nouvelle école secondaire d'appartenance ;
- M. mettre en place des visites d'accueil et d'information pour les parents et les élèves de 6^e année touchés par les modifications de territoires du secondaire;

MESURES DIVERSES

- N. poursuivre les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec les différentes instances impliquées afin que l'agrandissement de l'école du Jardin-des-Lacs et la construction de deux nouvelles écoles se concrétisent dans les plus brefs délais;
- O. mettre en place, dans toutes les écoles qui recevront de nouveaux élèves, des mesures d'accueil et d'intégration de ces nouveaux élèves et de leurs parents;
- P. soutenir les écoles visées par les modifications afin qu'elles puissent maintenir ou développer des programmes éducatifs mis en œuvre par les écoles;
- Q. poursuivre la démarche de révision des procédures d'inscription en Santé globale pour application en 2014-2015;
- R. les cartes de l'ensemble des territoires touchés, déposées avec la présente résolution, remplacent l'ensemble des cartes précédentes concernant ces territoires;
- S. préciser que, pour l'ensemble de la présente résolution (voir les notations avec astérisque*), toutes interprétations quant à la localisation géographique spécifique sur le territoire concerné doivent prendre en considération les cartes annexées aux présentes. L'estimation du nombre d'élèves déplacés utilisée lors des présentations publiques est basée sur les élèves inscrits dans les écoles concernées en 2012-2013, le nombre réel d'élèves déplacés sera tributaire notamment, des choix de parents, des déménagements et des inscriptions pour l'année 2013-2014.

Le tout selon le dossier 1-51-3119 accompagné des documents en annexes, soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

CONTRE : Mme Lucile L. Lemieux, Mme Chantal L'Espérance, M. Marcel Pinard et M. Pierre Tardif

ABSTENTION : M. Simon Filteau

Ce 23^e jour du mois de janvier 2013



Carl Mercier,
Secrétaire général



Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke
COMPLICES DU SAVOIR

Service des ressources financières et du transport scolaire

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 Télécopieur : 819 822-2268 fts@csrs.qc.ca

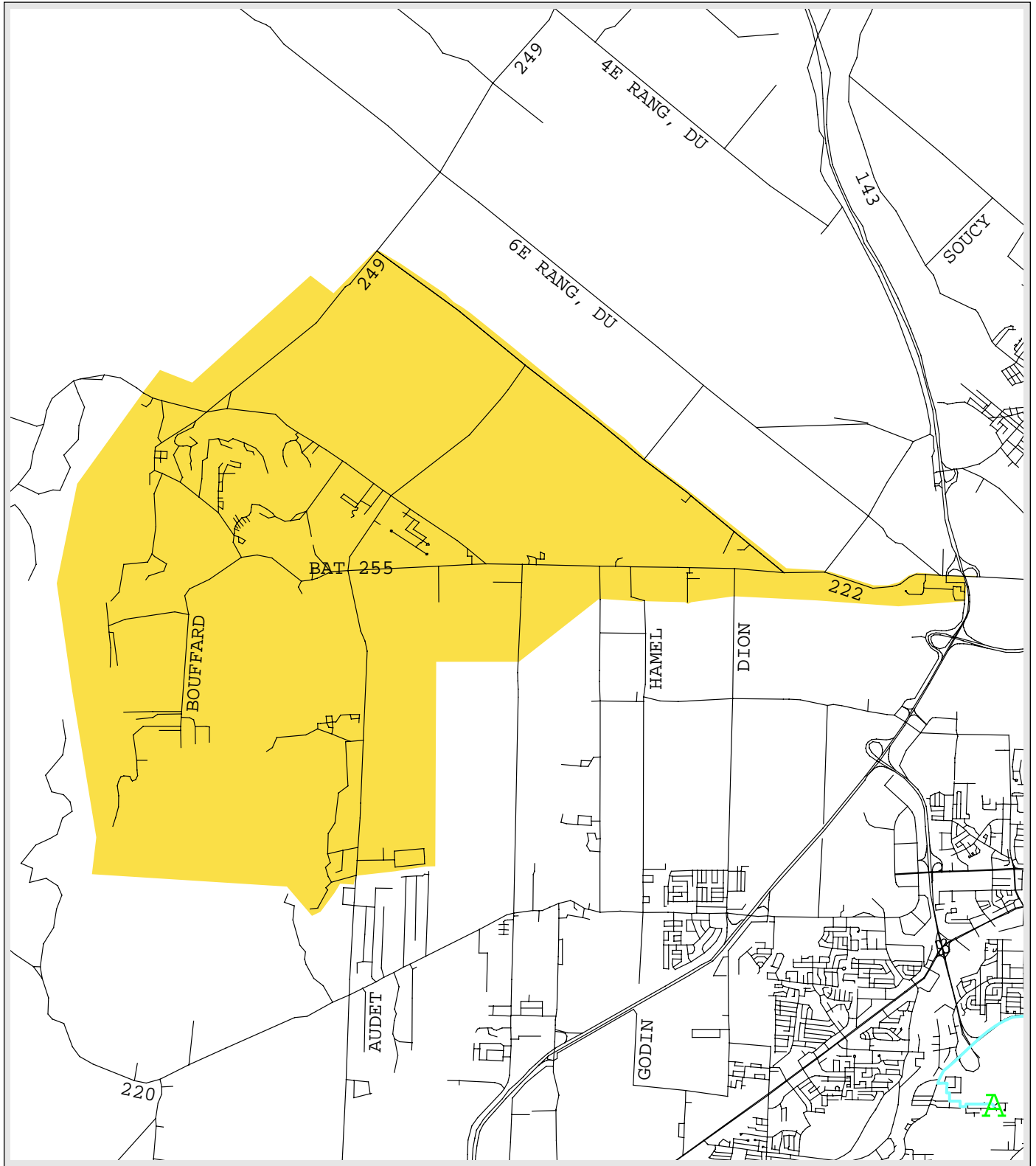
RÉVISION DES TERRITOIRES D'APPARTENANCE DES ÉCOLES PRIMAIRES

- ❖ **École du Jardin-des-Lacs**
- ❖ **École des Deux-Rives**
- ❖ **École Desranleau**
- ❖ **École du Cœur-Immaculé**
- ❖ **École Champlain**
- ❖ **École du Boisjoli**
- ❖ **École Notre-Dame-du-Rosaire**

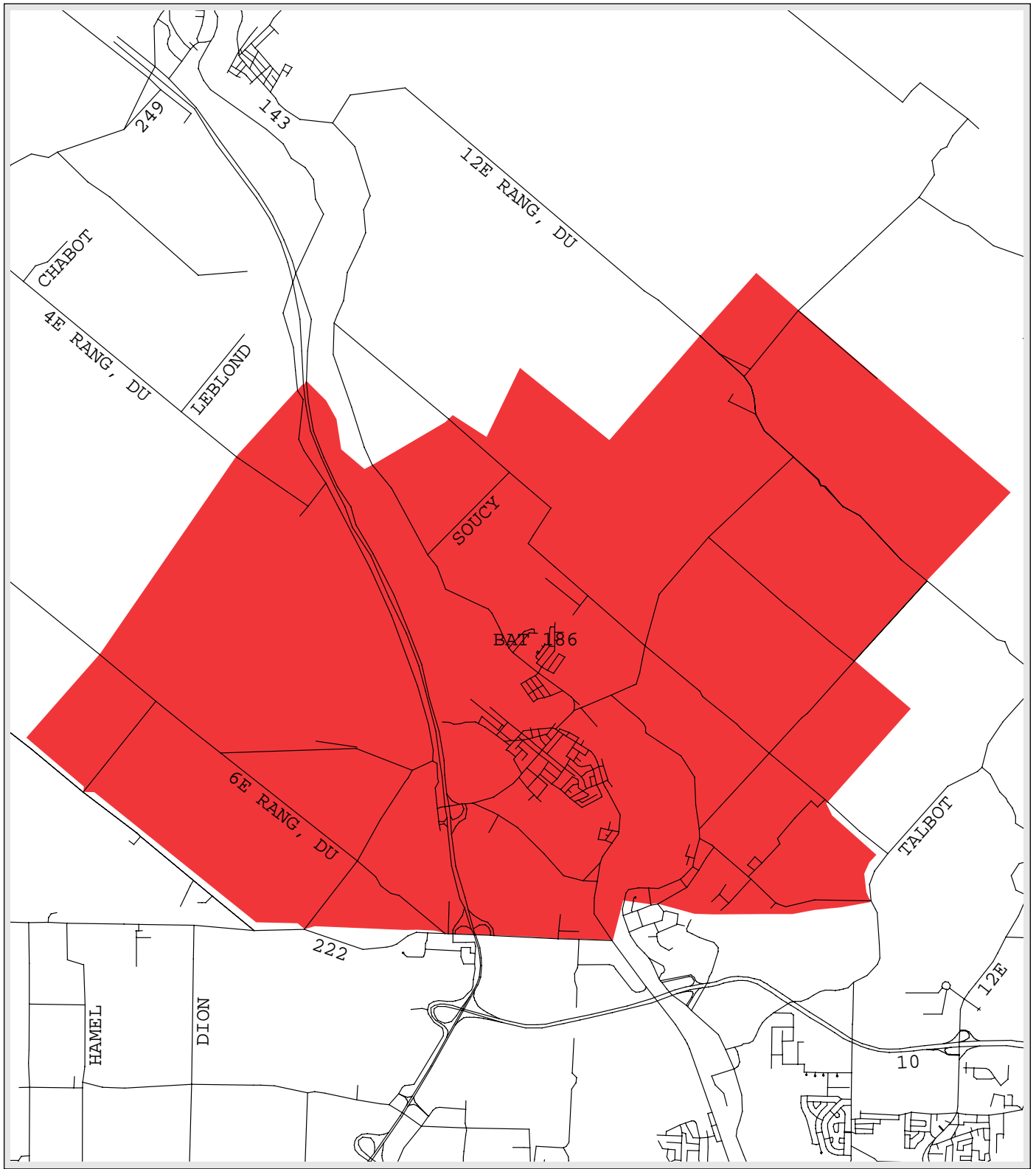
ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Le 22 janvier 2013

Carte # 1

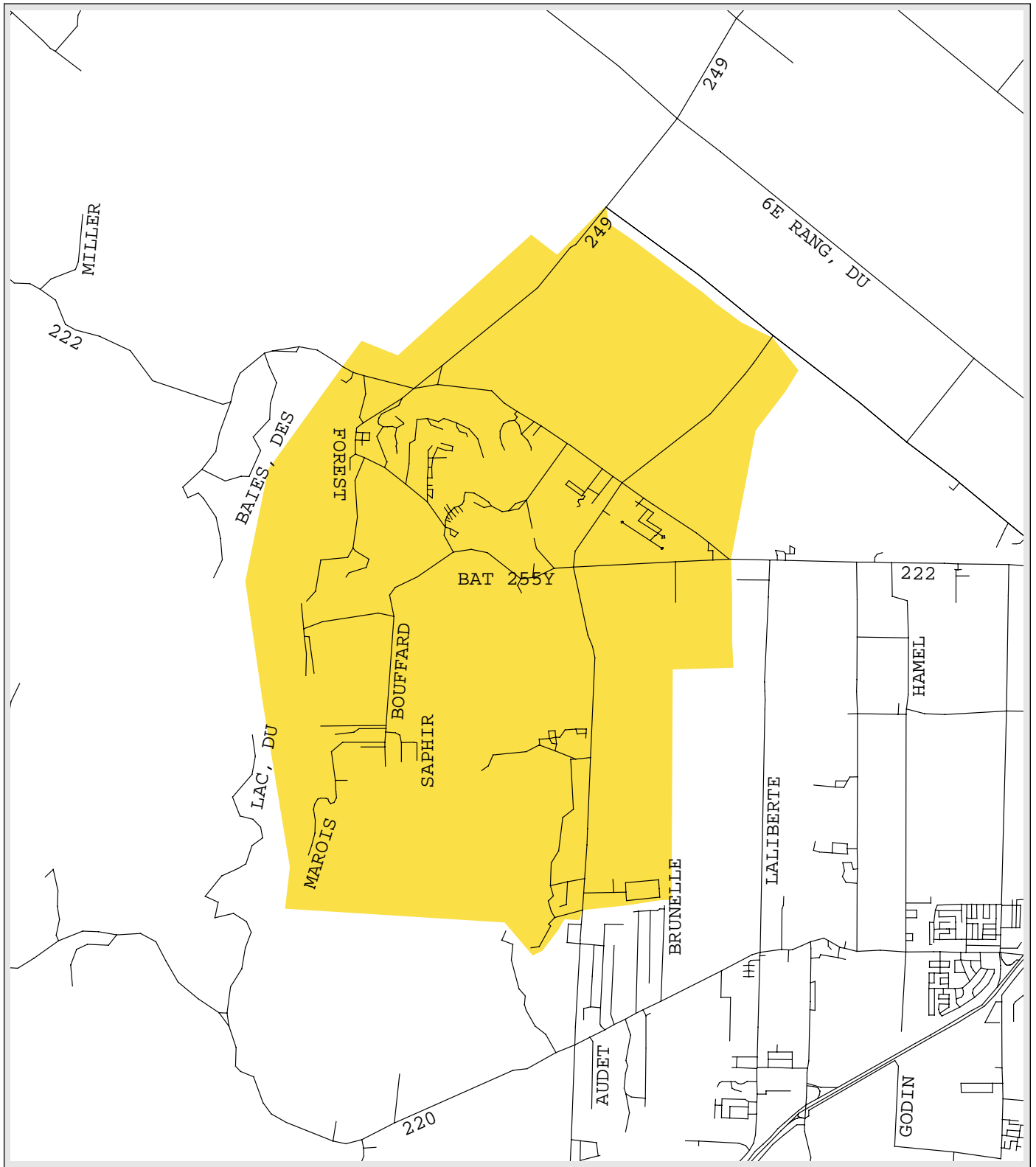


Carte # 2

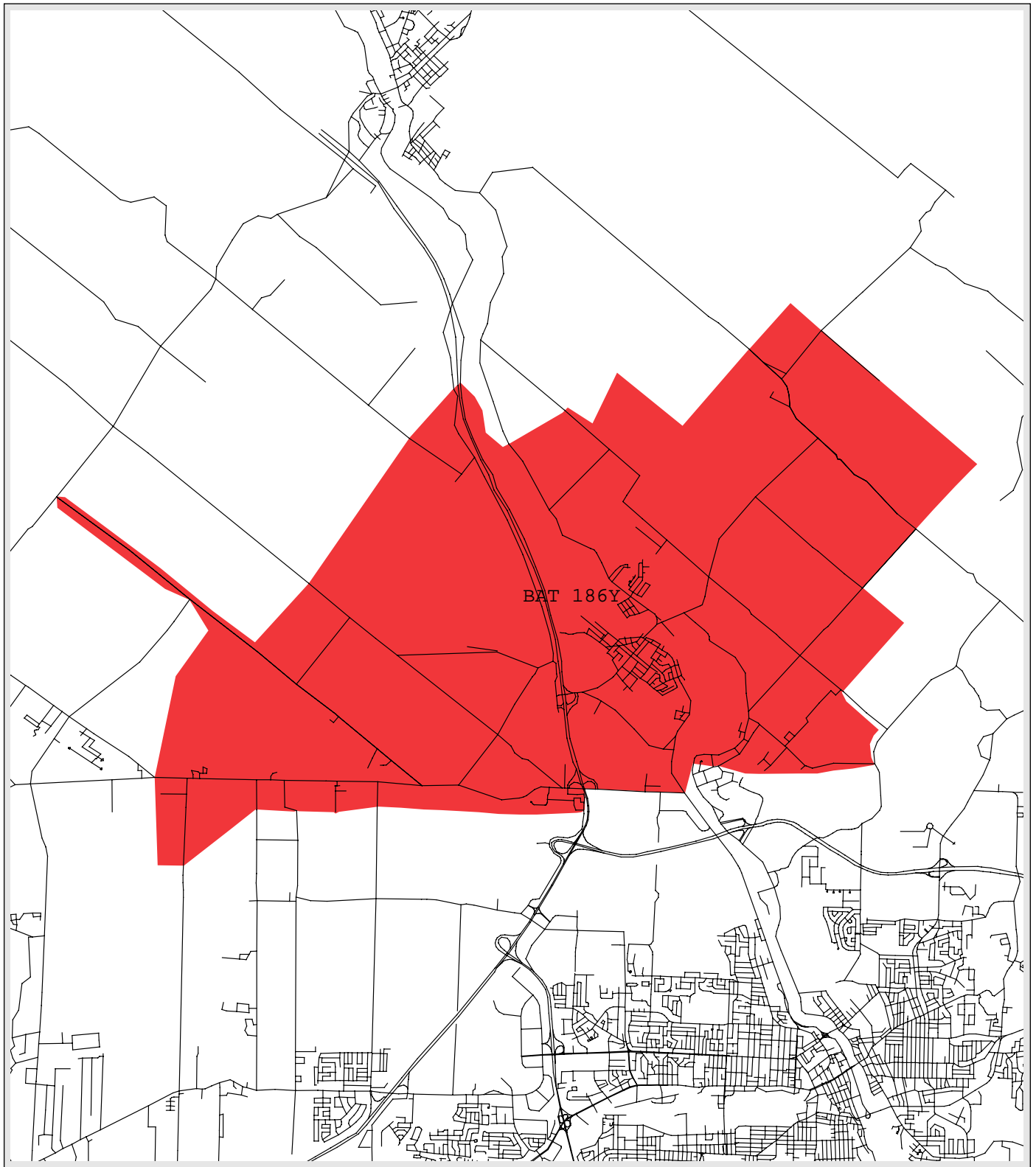


14,2 X 16,1 km

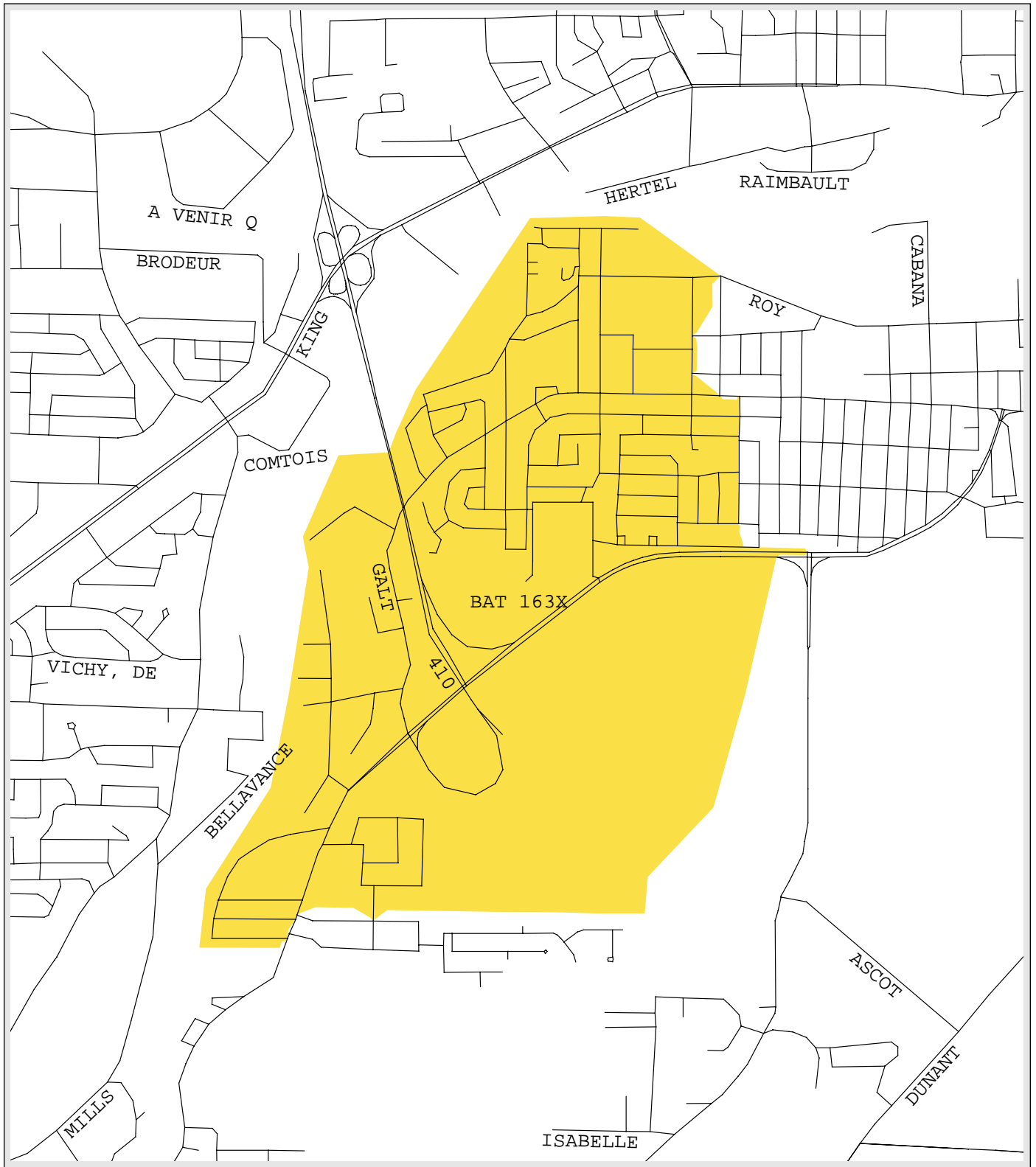
Carte # 3



15,4 X 17,5 km

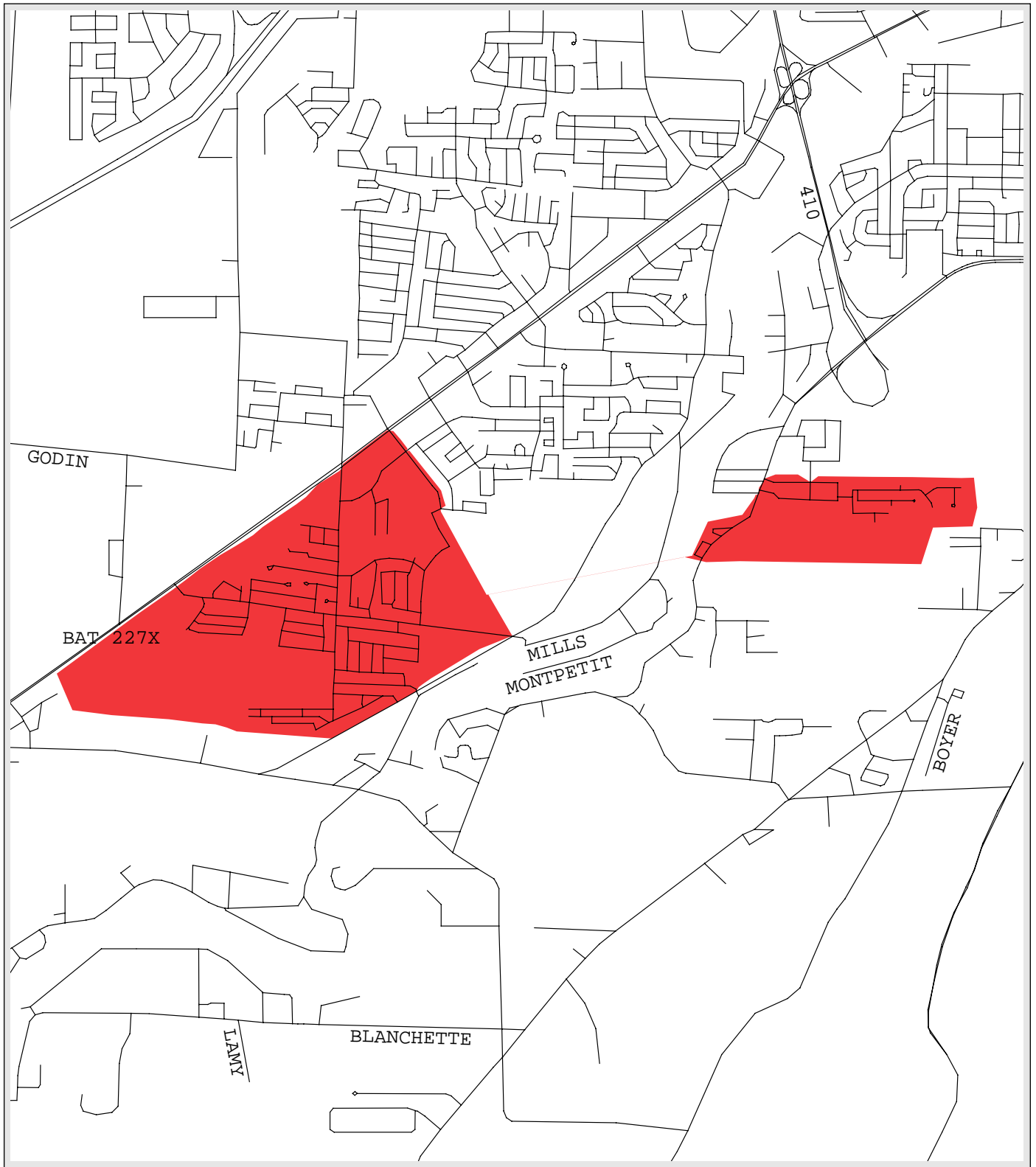


Carte # 5

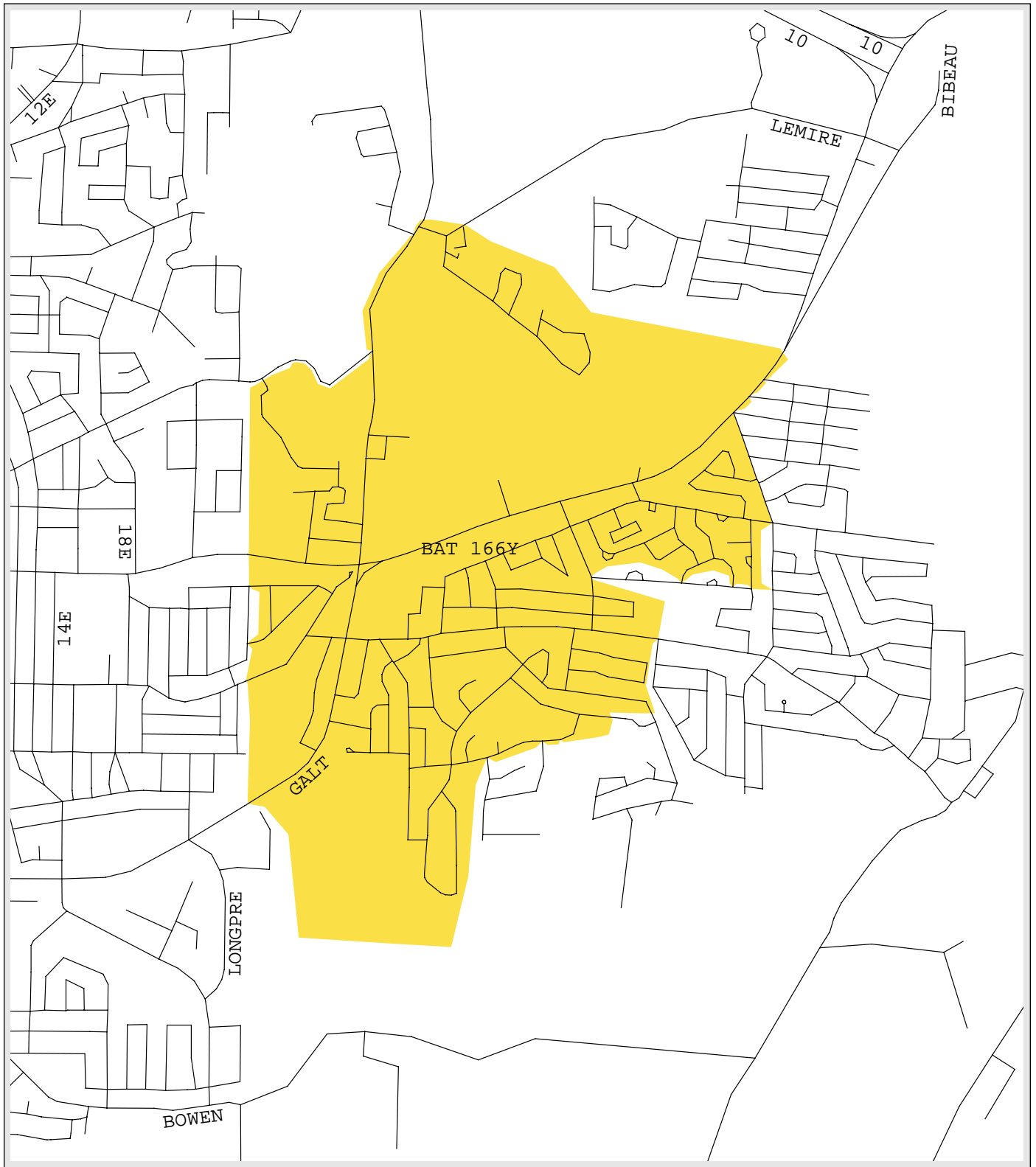


4,0 X 4,6 km

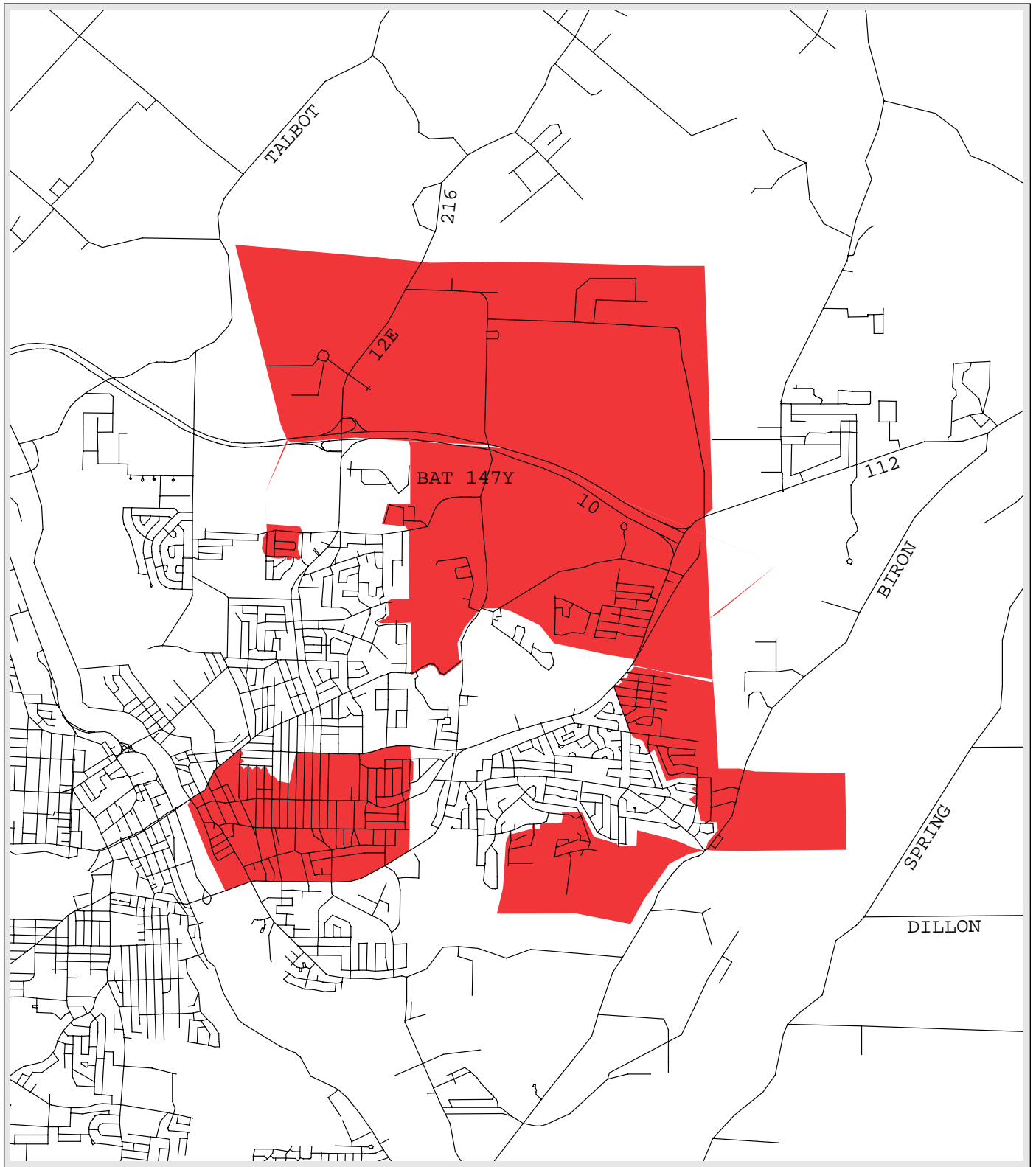
Carte # 6



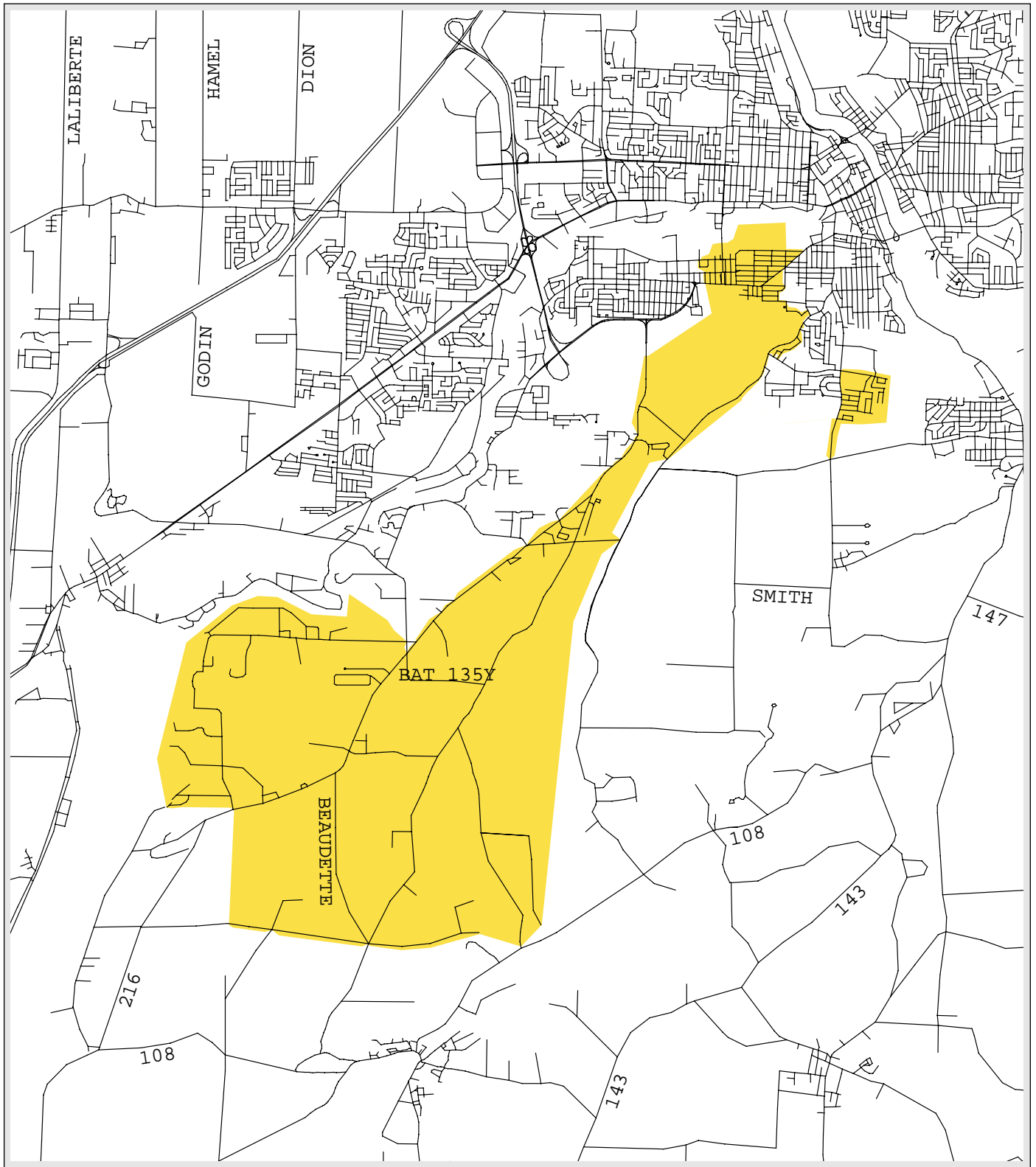
Carte # 7



Carte # 8



Carte # 9





Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke
COMPLICES DU SAVOIR

Service des ressources financières et du transport scolaire

2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3
Téléphone : 819 822-5540 Télécopieur : 819 822-2268 fts@csrs.qc.ca

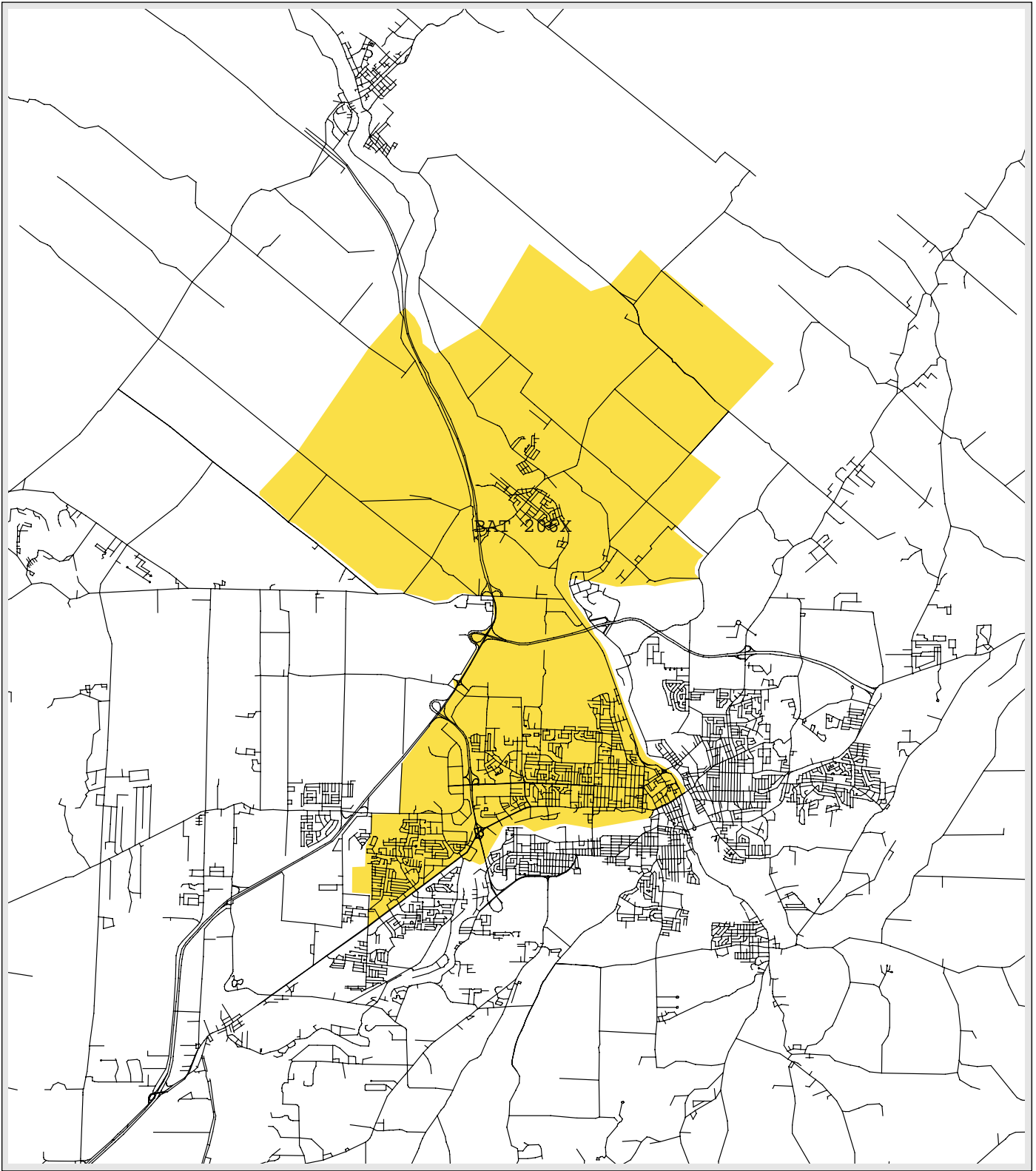
RÉVISION DES TERRITOIRES D'APPARTENANCE DES ÉCOLES SECONDAIRES

- ❖ **École Mitchell/Montcalm**
- ❖ **École du Phare**
- ❖ **École du Triolet**

ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

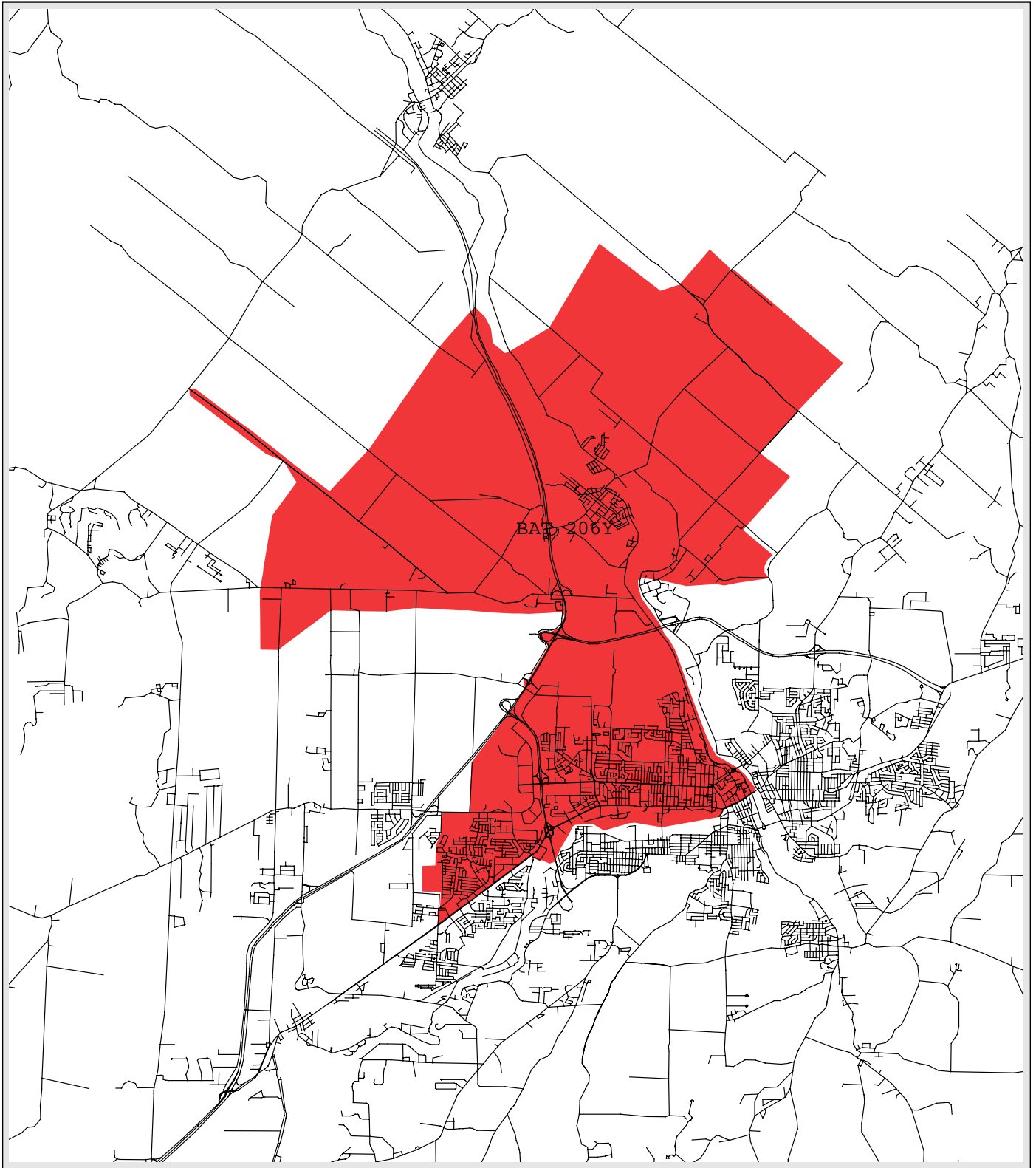
Le 22 janvier 2013

Carte # 10

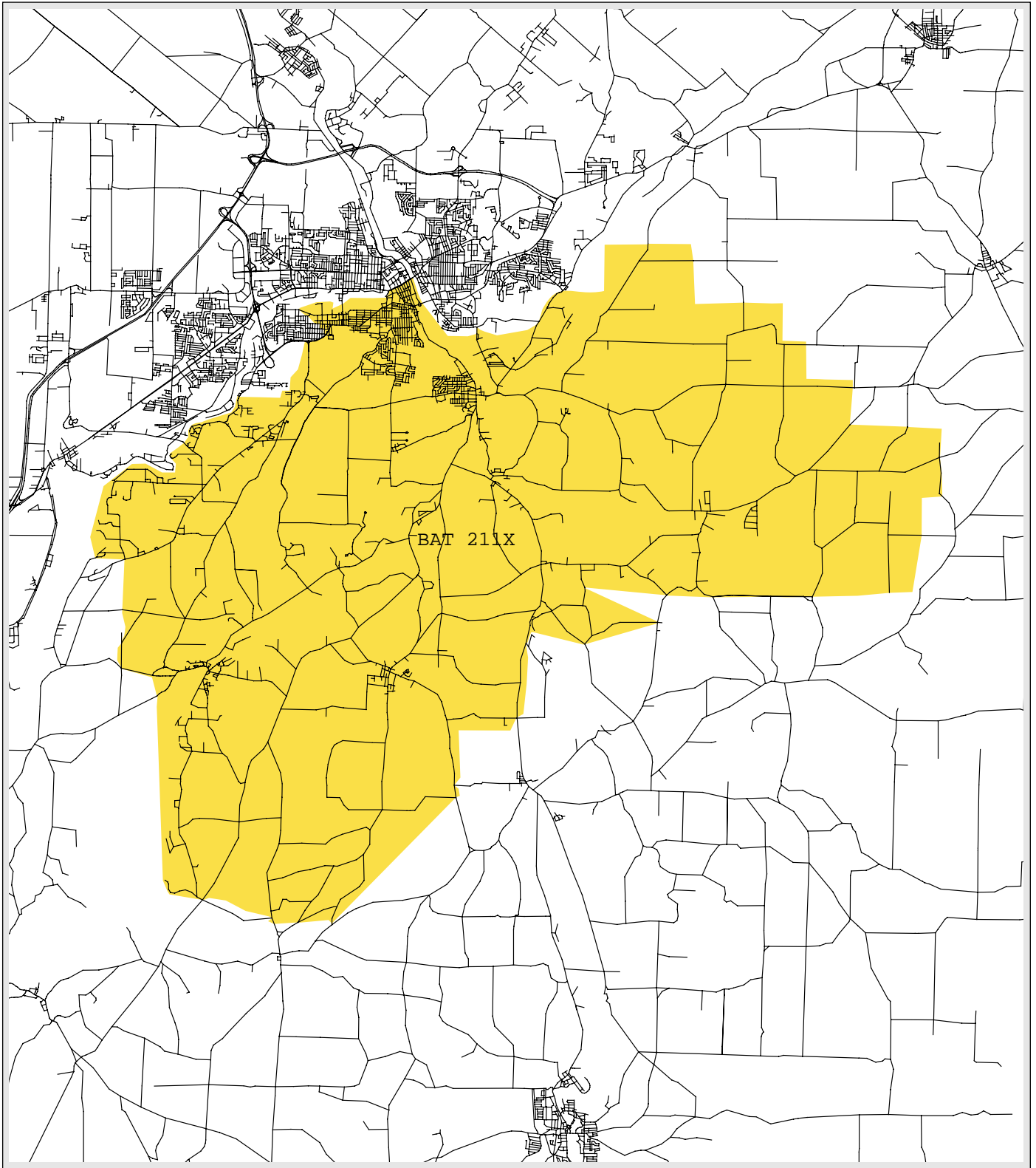


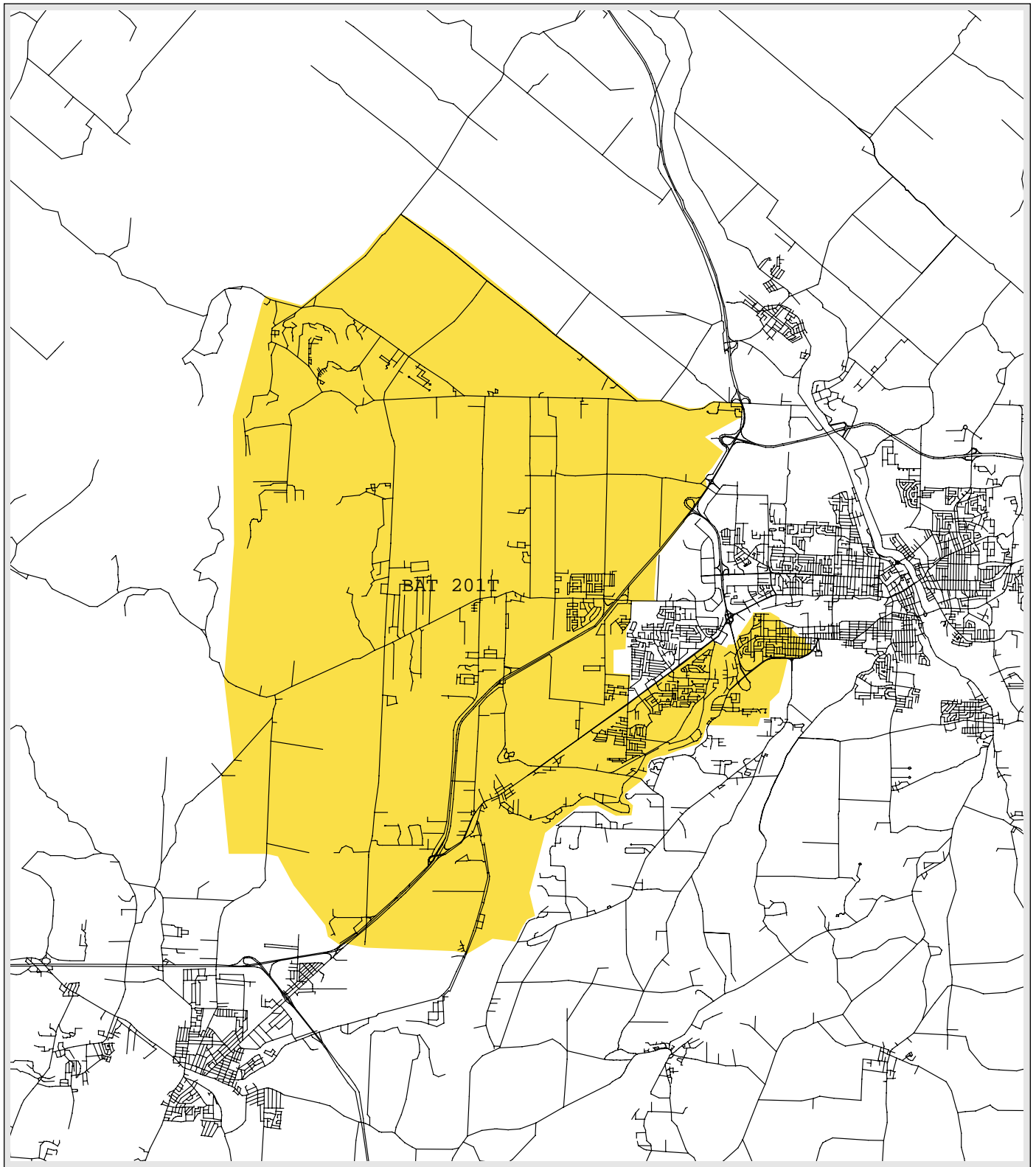
27,3 X 31,0 km

Carte # 11



Carte # 12





Carte # 14

